

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **29 mai 2023**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Pierre De Beaumont
Siège #4 - Tom Leclerc
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 24 mai 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

133-05-2023

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR PIERRE DE BEAUMONT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 29 mai 2023 tel que lu et présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Résolution, changement de la date pour la séance régulière de juin 2023

4.2 - Résolution, contrat de réparation de la porte du garage, subvention PRABAM

4.3 - Résolution, engagement de la Municipalité de Saint-Camille à devenir propriétaire ou à trouver un propriétaire pour le projet de l'église de Saint-Camille

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

134-05-2023

4.1 - Résolution, changement de la date pour la séance régulière de juin 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise le déplacement de la séance régulière du 5 juin 2023, qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 8 juin, à 19h30, à la salle du conseil, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

135-05-2023

4.2 - Résolution, contrat de réparation de la porte du garage, subvention PRABAM

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour toute dépense en bas de 25,000\$;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une estimation pour la mise aux normes de la porte du garage municipal, dans le cadre du programme PRABAM;

Nom de l'entrepreneur : Prix avec taxes:

-Couture Aluminium: 4122,23\$

ATTENDU QUE ces travaux de mise aux normes sont prioritaires pour la sécurité des employés de la municipalité de Saint-Camille;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR PIERRE DE BEAUMONT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE: Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis approuve la dépense de mise aux normes de la porte du garage municipal, le total de la facture se chiffre à : 4122,23\$ (taxes incluses)

QUE cette dépense soit financée à même le programme PRABAM pour les édifices municipaux.

ADOPTÉE,

136-05-2023

4.3 - Résolution, engagement de la Municipalité de Saint-Camille à devenir propriétaire ou à trouver un propriétaire pour le projet de l'église de Saint-Camille

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la revalorisation de l'église a déjà réalisé un sondage auprès des citoyens de Saint-Camille-de-Lellis;

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la revalorisation de l'église a pour mission de s'assurer que l'église de Saint-Camille va conserver ses

caractéristiques architecturales et de mettre en oeuvre la nouvelle vocation de ce bâtiment patrimonial qui pourrait servir à la vie communautaire et aux projets socio-économiques de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la revalorisation de l'église suite à une rencontre avec les responsables de la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha, fait une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 - incubateur à projets de requalification du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à devenir propriétaire ou à trouver un propriétaire si un projet s'avère viable lors du projet de requalification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à devenir propriétaire ou à trouver un propriétaire si un projet s'avère viable lors du projet de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Mme Jennylee Boutin propose la levée de l'assemblée à 19h49

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale